



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 30045

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur le développement de la téléassistance qui permet de rester chez soi avec un maximum de sécurité, joue le rôle d'un filet de sécurité et assure le maintien à domicile avec une veille permanente, Grâce à un transmetteur relié aux prises téléphoniques et électriques et à un émetteur en forme de bracelet, de pendentif ou de clip-ceinture, l'abonné peut à tout moment entrer en communication avec le personnel de la centrale d'écoute en appuyant sur le bouton de l'émetteur. De plus en plus, les collectivités locales utilisent et financent tout ou partie du service aux usagers, selon des critères qui leur sont propres : participation forfaitaire ou proportionnelle aux revenus. Elle lui demande si des mesures sont envisagées afin d'inciter le développement de la téléassistance auprès des collectivités et de mieux harmoniser les coûts.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30045

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9334